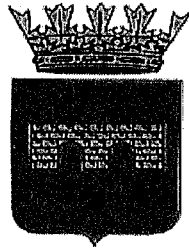


Mairie de PONTEVES**CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025****PROCES VERBAL N°2025/02**

Le mardi premier avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heure trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqué, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Frank PANIZZI, Maire de Pontevès.

Présents :

- | | |
|---|---|
| ☒ M. PANIZZI Frank | ☐ Mme LANSIAUX Valérie |
| ☐ M. D'ANELLA Jérôme | ☒ M. LEBOURQUE Thierry |
| <i>procuration à M.C. MATHIEU</i> | |
| ☒ M. DE JERPHANION Thomas | ☒ M. MARENGHI Jonathan |
| ☒ Mme DEMIRDJIAN Sonia | ☒ Mme MATHIEU Marie-Christine |
| ☐ Mme DE SMEDT Gonda | ☒ Mme NOVI Sandrine |
| <i>procuration à S. DEMIRDJIAN</i> | |
| ☒ Mme FRANCOIS Sandrine (<i>arrivée en cours</i>) | ☐ Mme PASTOR Valentina |

Président de séance : PANIZZI Frank

Secrétaire de séance : MATHIEU Marie-Christine

Lieu : Mairie de Pontevès, salle du conseil municipal

Ouverture de la séance : 18h30

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait l'appel nominal pour vérifier que le quorum est atteint (quorum atteint : 7 membres présents à l'ouverture de la séance et 1 arrivée en cours de séance). Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Madame Marie-Christine MATHIEU est désignée.

Monsieur le Maire propose l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- Néant.

L'ordre du jour est adopté.

• **Approbation du Procès - Verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2025**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2025.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 mars 2025.

FINANCES

Monsieur le Maire présente et explique par chapitre puis par grande masse les Comptes Financiers Uniques 2024 ainsi que les budgets 2025.

** Budget principal de la commune exercice 2024:*

Présentation par chapitre

Section de fonctionnement :

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	358 536.34	238 521.20	Produits des services	32 266.66	36 961.44
Charges de personnel	458 503.63	367 863.96	Impôts et taxes Fiscalité locale	191 835.27 433 321.00	180 306.24 449 736.77
Atténuations de produits	10 000.00	1 160.00	Dotations et participations	90 468.64	97 186.80
Autres charges de gestion courante	117 309.87	69 757.01	Autres produits de gestion courante	68 025.13	96 859.93
Charges financières	24 390.61	11 937.34	Produits financiers	0.00	0.00
Charges spécifiques	10 000.00	2 667.00	Produits spécifiques	500.00	0.00
Dotations aux provisions	0.00	0.00	Atténuations des charges	1 000.00	190.44
			Reprise sur amort. et provisions	0.00	0.00
Op. d'ordre entre section	8 749.66	8 749.66	Op. d'ordre entre section	4000.00	0.00
Virement à la section d'inv.	736 400.07	-	Excédent de fonctionnement reporté	902 973.48	-
Total Dépenses	1 724 390.18	700 656.17	Total	1 724 390.18	861 241.62

Section d'investissement :

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Immobilisations incorporelles	76 590.69	39 003.33	Subventions d'investissement	678 943.25	249 097.84
Subv. d'équip. versées	5 000.00	0.00	Emprunt et dettes assimilés	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	156 124.26	91 720.76	Immobilisation en cours	-	-
Immobilisations en cours	1 113 581.28	184 451.98	Dotations Fonds divers Réserves hors 1068	99 663.73	125 731.19
Remboursement d'emprunts	36 474.67	24 470.28	Affectation du résultat		
Participations et créances ratt.	0.00	0.00	Dépôts et cautionnement	4 000.00	750.00
Autres immos financières	6 000.00	0.00	Autres immos financières	6 000.00	0.00
			Produits de cession	1 000.00	-
Opérations d'ordre entre sections	4 000.00	0.00	Opération d'ordre entre sections	8 749.66	8 749.66
Opérations patrimoniales	100 000.00	100 000.00	Opérations patrimoniales	100 000.00	100 000.00
Dotation fonds divers	3 000.00	0.00	Virement à la section d'investissement	736 400.07	-
Déficit reporté	133 985.81				
Total	1 634 756.71	439 646.35	Total	1 634 756.71	484 328.69

* Budget annexe eau et assainissement exercice 2024 :Présentation par chapitreSection de fonctionnement :

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Charges à caractère général	57 250.00	11 873.82	Vente Pds fab, prest. serv., mar.	37 066.67	44 288.66
Charges de personnel	0.00	0.00	Subvention d'exploitation	0.00	0.00
Autres charges de gestion courante	12 500.00	1.21			
Charges financières	5 118.18	2 118.18	Autres produits de gestion courante	0.00	300.00
Charges exceptionnelles	8 333.33	0.00	Produits financiers	0.00	0.00
Dépenses imprévues	5 000.00	-	Produits exceptionnels	416.67	0.00
Dotations aux provisions	0.00	0.00	Atténuations des charges	0.00	0.00
Op. d'ordre entre section	49 541.82	49 541.82	Reprise sur amort. et provisions	0.00	0.00
Virement à la section d'Inv.	82 247.80		Op. d'ordre entre section	28 512.00	28 512.00
			Excédent de fonctionnement reporté	153 995.79	
Total Dépenses avec 023 BP	219 991.13	63 535.03	Total Recettes	219 991.13	73 100.66

Section d'investissement :

Dépenses	Prévu	Réalisé	Recettes	Prévu	Réalisé
Immobilisations incorporelles	84 960.00	8 952.00	Subventions d'investissement	237 435.00	132 228.01
Subventions d'investissement	5 000.00	0.00	Emprunt et dettes assimilés (financières)	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	83 236.74	23 000.00	Dotation Fonds divers réserves	61 000.00	61 000.00
Immobilisations en cours	177 126.50	71 188.80	Affectation du résultat		
Emprunts et dettes assimilés	9 968.95	6 968.95	Emprunts et dettes assimilés (équipement)	0.00	0.00
Participations et créances ratt.	-	-			-
Autres immos financières	-	-	Autres immos financières	0.00	0.00
			Produits de cession		
Opérations d'ordre entre sections	28 512.00	28 512.00	Opération d'ordre entre sections	49 541.82	49 541.82
Opérations patrimoniales	0.00	0.00	Opérations patrimoniales	0.00	0.00
Dépenses imprévues			Virement à la section d'investissement	82 247.80	
Déficit reporté	41 420.43				
Total	430 224.62	138 621.75	Total	430 224.62	242 769.83

- **Approbation des comptes financiers uniques 2024**

Monsieur le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil Municipal va donc délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes.

Les résultats, pour l'exercice 2024, des CFU sont présentés pour chaque budget.

1/ Budget principal

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau ci-dessous faisant ressortir les résultats de l'année 2024 du budget général :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	700 656.17	861 241.62	439 646.35	484 328.69	1 140 302.52	1 345 570.31
RESULTAT DE L'EXERCICE		160 585.45		44 682.34		205 267.79
Report de l'exercice 2023		902 973.48	133 985.81			768 987.67
Opération de l'exercice et report	700 656.17	1 764 215.10	573 632.16	484 328.69	1 274 288.33	2 248 543.79
RESULTATS CUMULES		1 063 558.93	89 303.47			974 255.46
RAR			850 890.51	419 824.98	431 065.53	
RESULTATS DEFINITIFS RAR COMPRIS	700 656.17	1 764 215.10	1 424 522.67	904 153.67		543 189.93

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - résultat annuel (recettes – dépenses de fonctionnement) : 160 585.45 €
 - résultat cumulé (résultat annuel avec reprise de l'excédent reporté) : 1 063 558.93 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT
 - résultat annuel : (recettes – dépenses d'investissement) : 44 682.34 €
 - résultat cumulé (résultat annuel avec reprise du déficit reporté) : - 89 303.47 €
- RESULTATS CUMULES (Sections de fonctionnement et d'investissement confondues)
 - résultat annuel : (recettes – dépenses) : 205 267.79 €
 - résultat cumulé (résultat annuel avec reprise des reports) : 974 255.46 €
- RESULTATS DES RESTES A REALISER 2024
 - Résultat : (recettes RAR – dépenses RAR)* : - 431 065.53 €
- RESULTATS DEFINITIFS RAR COMPRIS : 543 189.93 €

2/ Budget annexe eau et assainissement

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau ci-dessous faisant ressortir les résultats de l'année 2024 du budget annexe :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	63 535.03	73 100.66	138 621.75	242 769.83	202 156.78	315 870.49
RESULTAT DE L'EXERCICE		9 565.63		104 148.08	-	113 713.71
Report de l'exercice 2023		153 995.79	41 420.43			112 575.36
Opération de l'exercice et report	63 535.03	227 096.45	180 042.18	242 769.83	243 577.21	469 866.28
RESULTATS CUMULES		163 561.42		62 727.65		226 289.07
RAR			110 226.30	61 990.00	48 236.30	
RESULTATS DEFINITIFS	63 535.03	227 096.45	290 268.48	304 759.83		178 052.77

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - résultat annuel (recettes – dépenses de fonctionnement) : 9 565.63 €
 - résultat cumulé (résultat annuel avec reprise de l'excédent reporté) : 163 561.42 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT
 - résultat annuel : (recettes – dépenses d'investissement) : 104 148.08 €
 - résultat cumulé (résultat annuel avec reprise du déficit reporté) : 62 727.65 €
- RESULTATS CUMULES (Sections de fonctionnement et d'investissement confondues)
 - résultat annuel : (recettes – dépenses) : 113 713.71 €
 - résultat cumulé (résultat annuel avec reprise des reports) : 226 289.07 €
- RESULTATS DES RESTES A REALISER 2024
 - Résultat : (recettes RAR – dépenses RAR) : - 48 236.30 €
- RESULTATS DEFINITIFS RAR COMPRIS : 178 052.77 €

Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à M. DE JERPHANION Thomas, élu président, pour procéder aux votes et se retire, comme la loi le demande.

Le Conseil Municipal approuve les comptes financiers uniques ci-dessus présentés.

Unanimité

- **Affectation du résultat de l'exercice 2024 (budget général et budget annexe eau et assainissement)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'affectation du résultat est l'opération par laquelle à partir du résultat cumulé de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement RAR compris est comblé.

1/ budget général

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CFU 2024 présenté ci-dessus fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement RAR compris d'un montant de 520 369 €.

Monsieur le Maire rappelle que le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2024 est 1 063 558.93 €. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter en investissement 521 000 € (article 1068) et donc de reporter en section de fonctionnement 542 558.93 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat (521 000.00 €) et le report en fonctionnement (542 558.93 €) ci-dessus présentés.

unanimité

2/ budget annexe eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CFU 2024 présenté ci-dessus fait ressortir une capacité de financement de la section d'investissement RAR compris d'un montant de 14 491.35 €.

Monsieur le Maire rappelle que le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2024 est 163 561.42 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter en investissement 0.00 € et donc de reporter en section de fonctionnement 163 561.42 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat (0.00 €) et le report en fonctionnement (163 561.42 €) ci-dessus présentés.

unanimité

arrivée de Sandrine FRANCOIS

- **Vote des taux d'impôts locaux 2025**

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Ainsi au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite dans un premier temps par la suppression du vote du taux de la TH et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Monsieur le Maire propose pour 2025 de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de reconduire les taux existants.

Monsieur le Maire précise que le produit attendu est le résultat du produit des bases prévisionnelles (estimées et communiquées par l'Etat) et des taux (voté par le conseil municipal) auquel il faudra ajouter les allocations compensatrices pour former le montant total prévisionnel 2025 au titre de la fiscalité directe locale.

Monsieur le Maire rappelle également au conseil municipal sa délibération n°2023/04/04 du 20 septembre 2023 par laquelle il a majoré la taxe d'habitation (MTHS) de 10% ce qui permet de générer un produit attendu de majoration de taxe d'habitation de 3 847 € (10.74% x 358 200 x 10 %).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'adopter les taux suivants :

LIBELLE	BASES PREVISIONNELLES NOTIFIEES	VARIATION DES BASES	TAUX 2024	TAUX 2025 PROPOSES	VARIATION DES TAUX	PRODUIT ATTENDU
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 296 000	53.43%	27.33 % (rappel 11.84 + 15.49)	27.33 % stabilité	0.00%	354 197
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49 300	1.02 %	68,00%	68,00% stabilité	0.00%	33 524
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	413 000	3.90 %	10,74%	10,74% stabilité	0,00%	44 356
TOTAL	Produit voté = 432 077 € *Produit attendu MTHS = 3 847 € Ressources fiscales indépendantes des taux votés (allocations compensatrices) = 10 499 € Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 = 446 423 €					

Rappel du détail Majoration de taxe d'habitation (MTHS) :

Référence : délibération n°2023/04/04 du 20 septembre 2023

Taux de référence 10.74 %

Base prévisionnelle : 358 200 €

Taux de majoration voté : 10.00 %

Produit attendu : 3 847 €

Produit total : 432 077 € + 10 499 € + 3 847 € = 446 423 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition 2025 tels que présentés ci-dessus.

- **Approbation des budgets primitifs 2025 (budget principal et budget annexe eau et assainissement)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 2312-1 du CGCT, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ce document est la résultante d'un travail des commissions, qui déterminent et hiérarchisent les projets, travaux et acquisitions qu'elles souhaitent voir réaliser en 2025, et de la commission finances qui met en adéquation les propositions des commissions avec les capacités financières de la commune.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les budgets sont présentés par nature et les crédits ouverts votés par chapitre.

Monsieur le Maire rappelle que pour la première fois le budget principal de la commune est présenté et voté selon la nomenclature M57 et avec la fongibilité des crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles par section hors chapitre 012.

1/ budget général

BUDGET PRIMITIF 2025- BUDGET PRINCIPAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général-011	350 753.64	Produits des services-70	28 246.66
Charges de personnel-012	457 350.00	Impôts et taxes-73 (hors 731)	119 849.54
		Fiscalité locale- 731	450 077.00
Atténuations de produits- 014	15 000.00	Dotations et participations-74	89 444.99
Autres charges de gestion courante-65	125 565.08	Autres produits de gestion-75	76 710.25
Charges financières-66	24 129.32	Produits financiers-76	-
Charges spécifiques-67	10 000.00	Produits spécifiques-77	500.00
Dotations aux (...) provisions- 68	1 000.00	Atténuations des charges-013	1 000.00
Opération d'ordre entre section-042	8 749.66	Opération d'ordre entre section-042	4 000.00
Virement à la section d'inv.-023	319 839.67	Résultat réporté-R002	542 558.93
TOTAL	1 312 387.37	TOTAL	1 312 387.37
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles (hors 204)-20	20 000.00	Subventions d'investissement- 13	320 755.94
Subv. D'équip. Versées- 204	5 000.00	Emprunts et dettes assimilés-16	4 000.00
Immobilisations corporelles-21	427 560.77	dont dépôts et cautionnement reçus-165 (4000€)	
Immobilisations en cours-23	219 186.93	Dotations, fonds divers et réserves-10	67 804.10
Dotations, fonds divers et réserves-10	10 000.00	Excédents de fonctionnement capitalisés- 1068	521 000.00
Emprunts et dettes assimilés-16	37 032.67	Immobilisations en cours-23	
Autres immobilisations financières-27	6 000.00	Autres immobilisations financières-27	6 000.00
Opération d'ordre entre section-040	4 000.00	Produits des cessions d'immobilisations-024	1 000.00
		Opération d'ordre entre section-040	8 749.66
opérations patrimoniales- 041	40 000.00	opérations patrimoniales- 041	40 000.00
		Virement de la section de fonctionnement-021	319 839.67
Solde d'exécution de la SI reporté-D001	89 303.47	Solde d'exécution de la SI reporté-R001	-
RAR	850 890.51	RAR	419 824.98
TOTAL	1 708 974.35	TOTAL	1 708 974.35

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le BP 2025 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte le Budget primitif 2025 (budget général) tel que présenté ci-dessus et autorise le Maire à faire des virements de crédits de chaque à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section hors chapitre 012.

unanimité

2/ budget annexe eau et assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce budget qui relève de la nomenclature M49 est réalisé en euros HT depuis le 1^{er} janvier 2023 en raison de l'assujettissement à la TVA du service.

BUDGET PRIMITIF 2025 ANNEXE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général-011	57 250.00	Ventes Prod. Fab, prest. Serv., mar-70	39 380.00
Autres charges de gestion courante-65	12 500.00	Produits exceptionnels-77	200.00
Charges financières- 66	4 869.72	Opérations d'ordre entre sections-042	31 626.00
Charges exceptionnelles- 67	10 000.00		
Dépenses imprévues- 022	5 000.00	Résultat reporté-R002	163 561.42
Opérations d'ordre entre sections-042	53 387.80		
Virement à la section d'investissement-023	91 759.90		
TOTAL	234 767.42	TOTAL	234 767.42
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles-20	77 770.00	Subventions d'investissement-13	86 990.00
Immobilisations corporelles-21	31 872.34	Autres immos financières-27	-
Immobilisations en cours-23	138 383.27	Virement de la section de fonctionnement-021	91 759.90
Subventions d'investissement-13	5 000.00		
Emprunts et dettes assimilées-16	10 213.74	Opérations d'ordre entre sections-040	53 387.80
Opérations d'ordre entre sections-040	31 626.00	Opérations patrimoniales-041	-
Opérations patrimoniales-041	0.00	Dotation fonds divers réserves-10 (1068)	-
Résultat reporté-D001		Résultat reporté-R001	62 727.65
TOTAL	294 865.35	TOTAL	294 865.35

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le BP 2025 annexe eau et assainissement tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte le Budget primitif 2025 (budget eau et assainissement) tel que présenté ci-dessus.

unanimité

• **Demandes de subventions des associations**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions pour l'année 2025.

ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDE
Amicale du CCFF	1 210
ANACR comité du Bessillon	300
APEP association parents d'élèves	3 000
Amis de Saint Gervais Saint Protas	3 000
Miles Honoris	400
Club du petit Bessillon	600
Orchestre Harmonie du Bessillon	2 000
Théâtre sous les étoiles de Provence	2 500
UDSP83	Pas de montant
Radio Verdon	100
ADAMAVAR	150
Comité des fêtes	6 000
Kats Dogs Pontois	900
Solidarité paysans	Pas de montant
Cantem'	500
Le Souvenir Français	400
TOTAL	21 060

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

ATTRIBUE les subventions figurant dans le tableau ci-dessous à condition que l'ensemble des documents demandés ait été remis en mairie :

ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDE	MONTANT ATTRIBUE	RESULTATS DES VOTES
Amicale du CCFE	1 210	1200	10 votes pour
ANACR comité du Bessillon	300	0	10 votes pour
APEP association parents d'élèves	3 000	2 500	10 votes pour
Amis de Saint Gervais Saint Protais	3 000	3 000	8 votes pour / 2 abstentions (dirigeants d'association)
Miles Honoris	400	200	10 votes pour
Club du petit Bessillon	600	250	9 votes pour / 1 abstention (dirigeant d'association)
Orchestre Harmonie du Bessillon	2 000	1 500	10 votes pour
Théâtre sous les étoiles de Provence	2 500	2 500	10 votes pour
UDSP83	Pas de montant	0	10 votes pour
Radio Verdon	100	100	10 votes pour
ADAMAVAR	150	0	10 votes pour
Comité des fêtes	6 000	6 000	9 votes pour / 1 abstention (dirigeant d'association)
Kats Dogs Pontois	900	300	10 votes pour
Solidarité paysans	Pas de montant	100	10 votes pour
Cantem'	500	0	10 votes pour
Le Souvenir Français	400	400	8 votes pour / 2 abstentions (dirigeants d'association)
TOTAL	21 060	18 050	

PRECISE que certaines attributions de subventions feront l'objet d'une convention particulière ;

PRECISE que les versements ne seront réalisés qu'après complétude du dossier ;

PRECISE qu'un contrôle adapté à la période sera réalisé sur l'utilisation des fonds ;

DIT que la dépense est inscrite au chapitre 65 du BP de l'exercice 2025.

• **Demande de subvention auprès du Département du Var**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 6 avril 2022, du 5 avril 2023 et du 4 avril 2024 présentant les demandes de subventions pluriannuelles 2022/2023/2024 concernant les travaux d'extension de l'école et de la mairie.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention pour l'année 2025 auprès du Département du Var hors « enveloppe cantonale ».

Demandes sur exercice 2025 :

Opérations –objets	Montants HT	Subventions sollicitées en 2025
Réaménagement et extension de la mairie	370 410,57 €	26 328,46 €
Réaménagement et extension de l'école	524 278,55 €	150 167,94 €
Création d'accotement de voirie de la RD60 en entrée de village pour mise en sécurité	32 153,16 €	25 722,53 €
TOTAL	894 689,12 €	176 496,40€

Monsieur le Maire donne lecture des plans de financement prévisionnels actualisés :

Plan de financement MAIRIE :

DEPENSES	370 410, 57	Numéro de dossier
conception, études et frais d'opération	33 747,20	
travaux et équipements	314 543,57	
Divers, aléas, révision de prix	22 119,80	
RECETTES	370 410,57	
Conseil Départemental du Var 2023	30 000,00	23SUB00561
Conseil Départemental du Var 2024	150 000,00	24SUB00635
Conseil Départemental du Var 2025	26 328,46	Demander faisant l'objet de la délibération
Conseil Régional PACA	90 000,00	
Autofinancement	74 082,11	

Plan de financement ECOLE :

DEPENSES	524 278,55	Numéro de dossier
conception, études et frais d'opération	44 218,80	
travaux et équipements	446 916,15	
Divers, aléas, révision de prix	33 143,60	
RECETTES	524 278,55	
DSIL 2024	117 310,90	
Conseil Départemental du Var 2022	30 972,00	22SUB00506
Conseil Départemental du Var 2022 – réaffectation 2023	30 972,00	23SUB00559
Conseil Départemental du Var 2024	50 000,00	24SUB00634
Conseil Départemental du Var 2025	150 167,94	Demander faisant l'objet de la délibération

Conseil Régional PACA	40 000.00	
Autofinancement après emprunt	104 855,71	

Plan de financement mise en sécurité accotement RD 60 :

DEPENSES	32 153.16	Numéro de dossier
travaux	32 153.16	
RECETTES	524 278,55	
Conseil Départemental du Var 2025	25 722.53	
Autofinancement Commune	6 430.63	

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE les demandes de subventions présentées ci-dessus ;

APPROUVE les opérations et les plans de financements présentés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, en 2025 et sur les exercices suivants, de la part du Président du Conseil Départemental du Var, les subventions les plus élevées possible ;

DIT que ces crédits sont inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 des Budgets Primitifs 2025 et suivants.

unanimité

• **Demande de subvention auprès du Département du Var : enveloppe cantonale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut effectuer une demande de subvention auprès du Département du Var dans le cadre de l'enveloppe départementale pour le canton. Il propose de présenter une demande de subvention afin de participer au financement d'une borne de recharge pour vélos électriques.

Opérations – objets	Montants HT	Subventions sollicitées en 2025
Borne de recharge solaire pour vélos électriques	10 000,00€	8 000,00€
TOTAL		

Monsieur le Maire énonce le plan de financement prévisionnel en euros hors taxes :

Dépenses	10 000,00€
Borne de recharge solaire pour vélos électriques	10 000,00€
Recettes	10 000,00€
Conseil Départemental - 80%	8 000,00€
Autofinancement Commune de Pontevès - 20 %	2 000,00€

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE la demande de subvention 2025 présentée ci-dessus ;

APPROUVE l'opération et le plan de financement présenté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, en 2025, de la part du Président du Conseil Départemental du Var, la subvention la plus élevée possible ;

DIT que ces crédits sont inscrits aux chapitres 21 du Budget Primitif 2025.

unanimité

- **Demande de subvention auprès du département du Var dans le cadre des amendes de police**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque année le Département nous invite à déposer nos demandes d'aides au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Monsieur le Maire précise que les opérations présentées dans ce cadre doivent répondre aux objectifs réglementaires définis à l'article R2334-12 du CGCT.

Monsieur le Maire présente le cadre et les opérations possibles.

Monsieur le Maire précise que les travaux doivent être engagés au plus tard dans les douze mois suivant l'attribution.

Monsieur le Maire présente le projet communal de voirie 2025 qui comporte notamment un volet concernant la réhabilitation totale des parties communales jouxtant la RD60 en agglomération qu'elles soient des zones de circulation ou des zones piétonnes et les travaux de réhabilitation de mise en sécurité du pont des Valettes.

Dans le cadre de ces travaux une zone piétonne sera matérialisée pour améliorer la lisibilité et la sécurité de l'accès piéton à la mairie et à l'école sur l'Esplanade, le pont des Valettes fera l'objet de travaux de réhabilitation de d'amélioration de sa sécurité et l'écluse sur la RD 60 en sortie d'une voie communale piétonne sera réhabilitée pour améliorer, là encore, la sécurité des usagers.

Ce premier Volet se chiffre à 42 098.88 € HT et les travaux plus spécifiquement accès sur la sécurité à 12 565.10 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'opération présentée par M. le Maire.

AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès de M. le Président du Département du Var une aide dans le cadre de la répartition des « amendes de police ».

unanimité

- **Demande de fonds de concours auprès de la CCPV**

Monsieur le Maire rappelle le dispositif du fonds de concours de la Communauté de Communes Provence Verdon qui permet d'accompagner les communes membres pour financer des projets à hauteur de 24 000 € par an et dans la limite de 50% du montant total de l'autofinancement de la commune et sur des opérations d'investissement éligibles.

Monsieur le Maire rappelle sa délibération n°2022/03/26 du 6 avril 2022 et n°2024/08/05 du 11 décembre 2024 par lesquelles il sollicitait les fonds de concours 2023 et 2024.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération citée plus haut par les dispositions à venir.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de présenter une demande de fonds de concours pour les années 2023 et 2024 et en plus d'anticiper sur la demande pour l'année 2025 pour les opérations suivantes :

OPERATION	MONTANT HT	FONDS DE CONCOURS 2022 SOLLICITEE
Travaux de réhabilitation de voirie des zones communales de circulation et piétonnes jouxtant la RD60	33 068.12 €	16 534.06 €
Réhabilitation de la voirie de la Rue des Puits	21 612.00 €	10 806.00 €
Réhabilitation du pont des Valettes	7 950.00 €	3 975.00 €
TOTAL		31 315.06 €

Plan de financement prévisionnel « Travaux de réhabilitation de voirie des zones communales de circulation et piétonnes jouxtant la RD60 »

Dépenses :	33 068.12 € HT
Recettes :	33 068.12 € HT
* autofinancement :	33 068.12 €
DONT commune :	16 534.06 €
DONT CCPV fonds de concours 2023 :	16 534.06 €

Plan de financement prévisionnel « voirie de la Rue des Puits »

Dépenses :	21 612.00 € HT
Recettes :	21 612.00 € HT
* autofinancement :	21 612.00 €
DONT commune :	10 806.00 €
DONT CCPV fonds de concours 2023 :	7 164.60 €
DONT CCPV fonds de concours 2024 :	3 641.40 €

Plan de financement prévisionnel « pont des Valettes »

Dépenses :	7 950.00 € HT
Recettes :	7 950.00 € HT
* autofinancement :	7 950.00 €
DONT commune :	3 975.00 €
DONT CCPV fonds de concours 2024 :	3 975.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de positionner le reliquat du fonds de concours 2024 (16 383.60 €) et le fonds de concours 2025 (24 000 €) sur les autres projets inscrits au budget 2025 dans le respect des montants inscrits et des règlements de fonctionnement du fonds de concours.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE les plans de financement proposés ;

APPROUVE les demandes de fonds de concours présentées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter pour 2023, 2024 et 2025 les fonds de concours les plus élevés possibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter toutes demandes pour les projets nécessaires dans le cadre des autorisations budgétaires.

DIT que les crédits seront inscrits aux chapitres 21 et 23 des budgets 2025 et suivants.

unanimité

• **Fondation du patrimoine : demande d'accompagnement**

Madame MATHIEU, adjointe déléguée au patrimoine, informe le conseil municipal, que pour compléter le financement de la restauration des retables et des toiles de l'église qui sont classés monuments historiques, il est possible de conventionner avec la fondation du patrimoine pour organiser une collecte de dons.

Madame MATHIEU rappelle le projet qui dans sa deuxième phase de restauration comprend la restauration du retable et de la toile figurant le mort de St Joseph chiffré à 39 700 € HT pour lequel des demandes de financement sont en cours auprès de la DRAC et de la Région à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement et propose au conseil municipal de remplir un dossier et de conventionner avec la fondation du patrimoine.

Monsieur le Maire explique que ce Mécénat permettrait de diminuer l'autofinancement restant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame MATHIEU et après en avoir délibéré :

DECIDE de remplir un dossier et de signer une convention avec la fondation du patrimoine pour la restauration du retable et de sa toile figurant le mort de St Joseph.

PRECISE que l'objectif sera d'organiser une collecte de don pour restaurer les œuvres.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document utile dans le cadre de ce dossier.

unanimité

INTERCOMMUNALITES ET AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES

• SIDEVAR : désignation d'un nouveau délégué titulaire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 5212-7 et L. 5212-7-1,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du SIDEVAR,

Vu les statuts du syndicat intercommunal précité,

Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 qui permet aux conseils municipaux de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de leur délégué au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés,

Considérant qu'à la suite de la démission Mme Gevaert Marie-Léone du conseil municipal il convient d'élire un nouveau délégué titulaire au sein du comité du SIDEVAR,

Vu les candidatures reçues :

• Délégués titulaires :

- Mme MATHIEU Marie-Christine

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après en avoir procédé aux opérations électorales :

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

PROCLAME élus à l'unanimité comme nouveau délégué titulaire de la commune de Pontevès au comité du SIDEVAR :

• Déléguée titulaire :

- Mme MATHIEU Marie-Christine

PRECISE que les délégués seront désormais :

- Titulaires :

- Mme MATHIEU Marie-Christine

- M. LEBOURQUE Thierry

- suppléante :

- Mme PASTOR Valentina

unanimité

• Convention tripartite sur l'accueil des enfants de communes extérieures au centre de loisirs de Barjols

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune s'est engagée à promouvoir une action éducative, culturelle et sociale, dans sa mission d'animation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans ce domaine la commune a notamment, depuis plusieurs années, conventionné avec la mairie de Barjols et le titulaire du marché public, aujourd'hui l'ODEL VAR, pour prévoir l'accueil des enfants de PONTEVES sur l'accueil de loisirs de la commune de BARJOLS.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du marché renouvelé en 2025, une nouvelle convention valable à compter 1er janvier 2025 est à valider.

Monsieur le Maire explique que le centre de loisirs accueille, selon des modalités fixées par la commune de Barjols, les enfants de Barjols ainsi que les enfants des communes de Pontevès et de Tavernes.

Monsieur le Maire précise que l'ODEL encaisse les participations familiales ainsi que les prestations de service CAF et que la participation restant à la charge de la commune de PONTEVES s'élève à la somme de 26,12€ par jour et par enfant en période de vacances scolaires et à 24,87 € le mercredi pour la journée et à 18,06 € pour la demi-journée.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Barjols facture également aux communes partenaires, des charges supplémentaires qui sont liées au fonctionnement du centre au prorata du nombre de journées enfants par commune (Eau, EDF, entretien et réparations, petits équipements, divers matériaux, maintenance, assurance du bus, assurance du bâtiment, analyses d'eau, transports, frais de personnel).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter la convention tripartite.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE d'accepter la proposition de convention tripartite sur l'accueil des enfants des communes extérieures au centre de loisirs de Barjols proposée par la commune de Barjols et l'ODEL VAR qui comprend, en plus de la participation versée à l'ODEL VAR, une participation aux charges de fonctionnement à verser à la mairie de Barjols;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document nécessaire dans le cadre de ce marché ;

DIT que les sommes nécessaires seront inscrites au budget de la commune.

unanimité

PERSONNEL ET ELUS

• **Proposition de mandat spécial pour le congrès des Maires**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour l'exercice de leur mandat certains élus peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la commune.

Il précise que le CGCT permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour notamment l'exécution de mandat spécial. Le mandat spécial doit être conféré à l' élu par délibération du Conseil Municipal : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés par l' élu concerné.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du Conseil et correspondent à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder ce mandat spécial à M. Lebourque, 1^{er} adjoint, qui participera au Congrès de Maires qui a lieu à Paris du 18 au 20 novembre 2025. Il propose la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par remboursement a posteriori des frais avancés sur présentation des justificatifs dépensés et en respectant les barèmes forfaitaires prévus par les textes. Il précise que ces frais concernent :

* les frais de séjour (hébergement et restauration) qui seront remboursés selon les barèmes forfaitaire en vertu de l'article R.2123-22-1 dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

* les dépenses de transport qui seront remboursées dans la limite de 150 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder ce mandat spécial à M. Lebourque, 1^{er} adjoint, qui participera au Congrès des Maires du 18 au 20 novembre 2025 à PARIS ;

DECIDE la prise en charge par la mairie par un remboursement a posteriori des frais liés à ce mandat spécial sur présentation des justificatifs et de la manière suivante :

* les frais de séjour (hébergement -3 nuits- et restauration) qui seront remboursés selon les barèmes forfaitaires en vertu de l'article R.2123-22-1 dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

(Barème actuel pour information pour Paris 140 € / nuit et 20 € / repas)

* les dépenses de transport qui seront remboursées dans la limite de 150 €.

DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du BP 2025.

8 votes pour / 2 abstentions

QUESTIONS DIVERSES

• **Appartement Rue Grande : départ du locataire et relocation**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la locataire de l'appartement Rue Grande a donné son préavis par courrier reçu le 20 mars 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le préavis de 3 mois commence à la réception du courrier du locataire soit jusqu'au 19 juin 2025.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un nouveau locataire va être choisi et qu'il pourra occuper l'appartement soit à partir du 19 juin, soit en cas de départ anticipé convenu à l'amiable avec le locataire à compter du 30 avril 2025.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal que suite au départ d'un locataire le montant du loyer peut être réévalué.

LOYER ACTUEL (hors charges)	NOUVEAU LOYER PROPOSE (hors charges)
878,15	878,15

Monsieur le Maire propose de ne pas réévaluer le loyer et donc de relouer l'appartement sur la base d'un cahier des charges classique et identique à celui de la précédente location avec les éléments suivants :

- Loyer mensuel révisable annuellement sur la base de l'IRL INSEE : 878,15 € hors charges
- Durée du bail : 6ans

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE de restituer le dépôt de garanti après état des lieux, si la situation le permet ;

DECIDE de relouer l'appartement sur la base d'un cahier des charges classique et identique à celui de la précédente location avec les éléments suivants :

- Loyer mensuel révisable annuellement sur la base de l'IRL INSEE : 878,15 € hors charges
- Durée du bail : 6ans

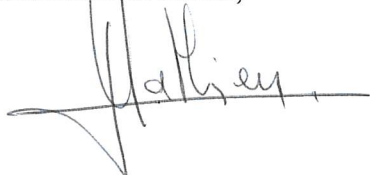
CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir tous les actes et de de signer tous les documents nécessaires à la relocation de l'appartement.

unanimité.

• **Questions diverses**

Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

Marie-Christine MATHIEU
Secrétaire de séance,



Frank PANIZZI
Maire,

